

[Text]

The Chairman: If you have the documents submitted by the Parliamentary Secretary, you will find it on page 1, (a),(b),(c) and (d). Mr. Towers, please.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, on a point of order. Not to be unkind to my colleague, but because clause 16 is such a substantive section, I think we should go through it as a committee line by line. It may be that Mr. Allmand's or Mr. Robinson's amendments come before line 18 on page 10. If we do not deal with this quite important clause line by line, we could get ourselves into a bit of a jackpot. I wonder if we would not be wiser to move on to clause 17 and just stand clause 16. Some of the other ones are much easier to deal with, I think; for example, clause 17 on page 57.

The Chairman: All right. Clause 16 goes right through to page 57, so we could go to page 57, that is right.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I was just going to suggest that we adjourn now for the vote, Mr. Chairman.

The Chairman: All right. It is understood that we will begin with clause 16 tomorrow and go through each part of it.

This meeting is adjourned until 3.30 p.m. tomorrow, and the meeting will be held in Room 269 West Block. The Solicitor General will be in attendance.

[Translation]

Le président: Si vous avez les documents distribués par le secrétaire parlementaire, vous le trouverez à la page 1 a), b), c) et d). Monsieur Towers, s'il vous plaît.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne veux pas être injuste envers mon collègue, mais puisque l'article 16 est un article de fond, j'estime que le Comité devrait l'étudier une ligne à la fois. Il se peut que les amendements de M. Allmand ou de M. Robinson viennent avant la ligne 18, page 10. Si nous n'étudions pas cet article important ligne par ligne, nous risquons de nous trouver en mauvaise posture. Je me demande s'il ne serait pas plus sage de passer à l'article 17 et de réserver l'article 16. Il me semble que certains des autres articles sont beaucoup plus simples; par exemple, l'article 17 à la page 57.

Le président: Très bien. L'article 16 continue jusqu'à la page 57, nous pourrions donc passer à la page 57.

M. Robinson: Monsieur le président, j'allais justement proposer que nous levions maintenant la séance pour le vote.

Le président: Très bien. Il est convenu que nous entamerons l'étude détaillée de l'article 16 demain.

La séance est levée jusqu'à 15h30 demain et elle se tiendra dans la salle 269 de l'Édifice de l'Ouest. Le Solliciteur général sera présent.